

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le vendredi 9 septembre 2022 à 18H00.

Le premier adjoint qui assure la suppléance du maire à compter du 1^{er} septembre procède à la convocation du conseil municipal (article L2122-14).

1- Ouverture de la séance par Franck Pia : mot d'accueil

2- Présidence : Monette Vasseur

La séance, jusqu'à l'élection du maire, est placée sous la présidence du doyen d'assemblée (article L2122-8) : Monette Vasseur

- Madame Vasseur propose de désigner Roxane Lundy secrétaire de séance : (car de coutume est désigné.e le/la benjamin.e)

- Appel nominal par le secrétaire de séance et vérification du quorum : 23 présents

3- Déroulement de l'élection :

- Constitution du bureau :

Désignation de 2 assesseurs : habituellement sont désignés le benjamin de l'opposition et celui de la majorité : Roxane Lundy et Hatice Kilinc.

- Appel à candidatures

Prise de parole de Madame Cayeux qui proposera la candidature de Franck Pia au nom du groupe « Beauvais c'est vous »

Prise de parole de Franck Pia

Demander s'il y a d'autres candidatures.

- Déroulement du vote : chaque élu glisse son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom

- Dépouillement : Le candidat ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire de Beauvais et est installé.

Remise de l'écharpe par madame Cayeux

Discours de politique général de Franck Pia + remise statuette à CC

4- Monsieur le maire prend la présidence de l'assemblée

- Délibération sur la fixation du nombre d'adjoints – maximum légal 13 adjoints

- Élection des adjoints au maire :

- Constitution du bureau de vote

2 assesseurs : Roxane Lundy – Hatice Kilinc

- Appel à candidatures

Déposer une liste au nom du groupe « Beauvais c'est vous »

Chaque liste doit être composée **alternativement** d'un candidat de chaque sexe.

- Déroulement du vote + dépouillement + les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue sont installés. (pas de remise d'écharpe).

5- Délégation du conseil municipal au maire et au premier adjoint

Même délibération que le conseil municipal du 26 mai 2020

6- Indemnités de fonction des élus

La dernière version a été adressée aux élus jeudi 8 septembre .

7- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur Pia était membre suppléant de la CAO, or, en sa qualité de maire, il en devient président de droit (qu'il délèguera à Lionel Chiss)

Il convient donc de le remplacer

Candidature : Ali Sahnoun

M. PIA : Bonsoir à tous. Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, en l'occurrence ici c'est bien l'ouverture du Conseil Municipal, mes chers collègues je suis bien évidemment très heureux de vous retrouver au sein de notre vraie salle du Conseil Municipal de Beauvais car, depuis notre élection en mars 2020, nous n'avons jamais pu siéger, en raison de l'épidémie de Covid-19, dans cette salle. La crise sanitaire a bouleversé notre fonctionnement habituel, et ne nous a malheureusement pas permis de vivre un début de mandat « normal ». L'épidémie semble refluer et nous pouvons ainsi commencer à retrouver notre fonctionnement d'avant 2020.

Je suis donc très heureux que nous soyons aujourd'hui à l'Hôtel de Ville. Pour certains, c'est un retour aux sources, si j'ose dire, pour d'autres c'est en quelque sorte un baptême et je leur souhaite bien sûr la bienvenue, mes chers collègues.

Je voudrais également saluer, si vous me le permettez, Madame la Ministre des Collectivités Territoriales.

Quelles que soient nos opinions, nos sensibilités, c'est une fierté pour notre Ville et une véritable reconnaissance. Sans aucun doute, notre Conseil Municipal peut être heureux et fier de l'accueillir en son sein, car c'est la première fois dans l'histoire de Beauvais qu'une élue municipale accède au rang de Ministre. Je tenais à le lui dire.

Mes chers amis, vous êtes convoqués aujourd'hui pour deux raisons principales. D'abord, l'élection du nouveau maire, pour faire suite à la démission de Caroline CAYEUX, conformément à l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; et dans un deuxième temps, il s'agira, dans la foulée, d'élire un nouveau maire de Beauvais, de désigner l'exécutif municipal, et en particulier le tableau des adjoints qui auront la charge, aux côtés du nouvel édile, de gérer et d'administrer les affaires de la commune au quotidien.

Comme le règlement du Code Général des Collectivités Territoriales l'impose, nous allons procéder aux opérations de vote et je vais céder la présidence de cette assemblée à notre doyenne.

Notre doyenne, c'est notre chère Monette VASSEUR qui aura l'exaltante tâche de contrôler, de vérifier et mener à bien cette élection.

Avant de lui céder la parole et la présidence de notre assemblée, je voudrais, au nom de tous nos collègues, lui souhaiter un joyeux anniversaire parce qu'il se trouve que c'est son anniversaire aujourd'hui.

Alors, j'imagine, autant pour elle que pour moi, que nous nous souviendrons de ce 9 septembre 2022 et quand on arrivera au 9 septembre, je ne pourrai pas rater ton anniversaire ma chère Monette. Bon anniversaire Madame la Présidente, ma chère Monette, et je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Mme VASSEUR : Merci Beaucoup. Bienvenue à tous. C'est un grand jour pour moi, pour la deuxième fois je vais partager avec vous la nomination de notre Maire. Ce rôle m'est attribué puisque je suis votre senior, et sachez très bien que cette mission, c'est en votre nom à tous que je vais la faire parce que je vous porte tous dans mon cœur. Nous sommes un Conseil Municipal uni. Suite à la démission de Caroline CAYEUX, maire de la Ville de Beauvais, en date du 31/08/2022, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau maire, conformément à l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales.

Nous avons désigné madame Roxane LUNDY secrétaire de séance.

Mme LUNDY : Merci beaucoup et encore un très joyeux anniversaire en ce jour un peu particulier.

Le vendredi 9 septembre 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Monette VASSEUR

PRESENTS Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Caroline CAYEUX, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Josée JAVEY, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Frédéric BONAL à Caroline CAYEUX, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Thierry AURY à Roxane LUNDY

Date d'affichage	16 septembre 2022
Date de la convocation	2 septembre 2022
Nombre de présents	42
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Roxane LUNDY

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0089

Elections du maire

MME. Monette VASSEUR, Conseillère municipale

Suite à la démission de Caroline Cayeux, maire de la ville de Beauvais, en date du 31 août 2022, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau maire, conformément à l'article L.2122-14 du CGCT.

1/ Présidence de l'assemblée :

Le doyen d'âge parmi les conseillers municipaux prend la présidence de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

2/ secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne le secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT)

Madame Roxane LUNDY est désignée secrétaire de séance.

3/ appel nominal et vérification du quorum

4/ rappel des textes applicables à l'élection du Maire

Le président d'assemblée donne lecture des articles L.2122-4, L.O 2122-4-1, L.2122-5, L.2122-5-1, L.2122-6, L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Article L.2122-4 : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive ».

Article L.O 2122-4-1: « Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions ».

Article L.2122-5: « Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa ».

Article L.2122-6 : « Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire ».

Article L.2122-7: « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président de séance invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire

5/ constitution du bureau

Le conseil municipal procède à la désignation de deux assesseurs
Madame Roxane LUNDY et Madame Hatice KILINC-SIGINIR sont désignées assesseurs.

6/ déroulement de l'élection du Maire

Appel à candidatures

Monsieur Franck PIA

Déroulement du vote

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom se rapproche de la table de vote.

Le président constate que le conseiller municipal n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie.

Le président constate que le conseiller municipal a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Dépouillement

Résultats :

Nombre de bulletins : 39

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

A obtenu :

Franck PIA : 30 voix

Monsieur Franck PIA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire de Beauvais et est installé.

(Observation : Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu).

1 – ELECTION DU MAIRE

MME VASSEUR : Pour la deuxième partie, je ne vais pas vous rappeler toute la lecture de la délibération, puisque vous l'avez tous reçue.

Nous allons constituer le bureau avec deux personnes à qui nous demandons d'être assesseurs.

Nous proposons Madame LUNDY et Madame KILINC comme assesseurs. Est-ce que vous acceptez ?

MME LUNDY : Avec un plaisir évident.

MME KILINC : oui bien sûr

MME VASSEUR : nous allons faire un appel à candidature pour cette élection. Je passe la parole à Madame Caroline CAYEUX.

MME CAYEUX : Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil Municipal, chers collègues. Il est à l'évidence des Conseils Municipaux plus extraordinaires que d'autres et, incontestablement, celui de ce 9 septembre restera pour moi un moment extrêmement particulier dans mon engagement politique local et dans ma relation avec les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens.

Au seuil de ce Conseil me reviennent en mémoire toutes ces années magnifiques de partage et de confiance avec les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens. Je ne cesserai de le dire avec une profonde estime, c'est grâce à Beauvais et aux Beauvaisiens que je me trouve là où je suis aujourd'hui. Dans leur confiance quatre fois renouvelée, dans leur soutien constant, leurs marques de sympathie, de confiance, d'amour même, j'ai puisé la force qui m'a permis d'accéder en juillet dernier aux fonctions de ministre de la République. Je ne les remercierai jamais assez pour tout ce que les Beauvaisiens m'ont donné. Ils m'ont offert 21 années exceptionnelles. 21 ans de vie quotidienne à leurs côtés, de passion pour la gestion municipale, d'actions pour faire de Beauvais une ville qui compte, une ville connue et respectée ; 21 ans de réalisations importantes pour notre Ville et notre territoire. Et 21 ans de liens régulièrement nourris par l'écoute et la compréhension, par le respect et la considération et par l'envie de servir, avec générosité et efficacité, les habitants de la capitale de l'Oise. J'ai vécu des moments inoubliables, à jamais gravés au fond de moi. Des joies évidemment, des peines profondes aussi. J'ai rencontré des personnes formidables et je veux me souvenir de chacune d'entre-elles.

En m'adressant à vous ce soir, j'ai également une pensée pour tous les agents de notre collectivité. Celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour concrétiser les projets que nous portons pour notre Ville et pour nos habitants. Celles et ceux qui ont contribué à cet élan depuis 2001 et qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Celles et ceux enfin qui nous ont quittés et ne sont plus là pour partager ce moment.

C'est vrai qu'en toute logique un Ministre doit être pleinement mobilisé pour les tâches qui lui sont confiées, comme un Maire doit l'être pleinement pour sa Ville. Mais cette démission, même si elle est nécessaire, vous aurez compris qu'elle est un crève-cœur pour moi. Vous comprendrez qu'au regard des liens personnels et indéfectibles qui me lient aux Beauvaisiennes et aux Beauvaisiens, je ne vais pas quitter le Conseil. Je veux continuer à œuvrer pour la Ville, à un niveau sans doute beaucoup plus modeste, avec la ferme volonté néanmoins de représenter, de défendre et de promouvoir Beauvais au niveau national.

MME CAYEUX (Suite) : C'est un engagement qui me tient particulièrement à cœur. Alors je fais, 21 ans après, le chemin inverse de celui qui m'a menée à la tête de cette Ville, et je vois dans cette trajectoire quelque chose de très sain finalement pour la démocratie et de très juste politiquement. Il est, me semble-t-il, heureux qu'on puisse après avoir été Maire, siéger simplement au sein de l'exécutif et redevenir, si vous me le permettez, une élue parmi les autres. Ce nouvel engagement me permettra de ne jamais trop m'éloigner de Beauvais. D'ailleurs, j'en ai la conviction, rien ne coupera jamais mes liens affectifs avec notre Ville et ses habitants, ces liens qui me donneront toujours la force et l'envie de les représenter dignement et efficacement, ces liens qui me donneront toujours l'énergie et la détermination d'être à leurs côtés pour les défendre et les soutenir. Oui, je ne serai plus Maire mais je serai toujours ici avec vous et pour vous.

Maintenant, il faut tourner la page et regarder devant nous. Regarder au loin et embrasser l'avenir avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction. Pour me succéder je propose aujourd'hui, au nom du groupe Beauvais C'est Vous, la candidature de Franck PIA, fidèle et loyal ami depuis plus de 20 ans à mes côtés. Il est le garant de l'esprit et de la méthode Beauvais Pour Tous. Sa candidature est naturelle, elle est légitime. Elle s'inscrit dans la continuité de notre style de gestion municipale et de l'esprit qui nous anime, ouverture, proximité, dialogue et écoute. Je ne doute pas que, si vous faites confiance à Franck pour être le prochain Maire de Beauvais, il sera digne de votre choix, digne des attentes exprimées par les Beauvaisiens et digne de mes propres attentes. Je crois en lui profondément, c'est un humaniste, c'est un vrai républicain. Franck PIA, au même titre que moi, considère que le Maire doit être un point d'équilibre dans la ville, un rassembleur, une personne qui écoute, qui comprend et qui agit, un Maire qui apaise et qui protège. Oui, il a toutes les qualités requises pour être l'édile dont notre Ville a besoin, je lui fais pleinement confiance pour continuer à mener des choix politiques ambitieux, respectant notre engagement fort en faveur de notre projet GAIA, notre engagement à prendre soin de l'homme, de la nature et de la ville. Franck PIA aura à cœur, je le sais, de maintenir un lien harmonieux avec l'ensemble du territoire et les maires des autres communes de l'Agglomération. Il sera un trait d'union parfait entre Beauvais et les communes rurales qui nous entourent. « Nous devons accepter le changement mais conserver nos principes », affirmait en son temps le président des Etats-Unis, Jimmy CARTER. C'est cet état d'esprit positif et toujours conquérant qui doit aujourd'hui guider nos choix.

Mes chers collègues, vous comprendrez l'émotion qui est la mienne au moment de conclure mon discours. Je suis à nouveau assaillie par mille instants de vie, mille visages, mille rencontres, des drames aux fous rires, en passant par des moments magiques de victoires, de réussites, d'échecs quelquefois, ces 21 dernières années ont été intenses et magnifiques. Ce fut un chemin riche de rencontres et d'échanges, des moments uniques qui font que le mandat de maire est un mandat exceptionnel à tous égards. Oui, être maire confère de grandes responsabilités, beaucoup d'engagements personnels, d'abnégations, de sacrifices amicaux ou familiaux mais, en retour, il apporte de si belles manifestations de reconnaissance, de touchants et poignants témoignages qui permettent de se dire « là j'ai été utile ». Oui, j'ai pu donner à cette Ville un nouvel élan, un nouveau dynamisme. Oui, j'espère que j'ai su redonner à Beauvais et aux Beauvaisiens toute leur fierté.

MME CAYEUX (Suite) : En cet instant, je ne peux ni ne veux sortir du lot une réalisation plus qu'une autre, un moment plus qu'un autre. Tout ce que j'ai vécu depuis 2001 a concouru à me procurer des joies et des bonheurs indescriptibles. A l'annonce de la disparition du Général DE GAULLE, Jacques CHIRAC avait eu cette formule « DE GAULLE nous a quitté mais nous n'avons pas quitté DE GAULLE ». Ce soir, j'aurai une formule similaire, si vous le permettez, pour exprimer ce que je ressens « je quitte mon mandat de Maire de Beauvais mais Beauvais ne me quittera pas ». Et je finirai en ne disant qu'une chose : merci pour tout et à très bientôt.

MME VASSEUR : Nous avons la candidature de Franck PIA. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent se présenter ?

MME LUNDY : Madame la Ministre, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous ne présenterons pas de candidat au poste de Maire, puisqu'il s'agit en réalité d'un changement interne à votre majorité, si majorité il demeure. Nous ne prendrons donc pas part au vote. Nous respectons naturellement le processus légal auquel notre assemblée est soumise, suite à votre démission Madame CAYEUX, mais nous resterons au-dessus de cette mêlée Beauvais Pour Tous, dont le vernis craque et où tous les coups semblent permis.

Madame la Ministre, je veux une nouvelle fois vous rendre un hommage républicain et sincère pour ces deux décennies, et même un peu plus, passées à la tête de notre Ville. Par-delà nos divergences, nos désaccords, nos convictions souvent contradictoires, l'honnêteté commande de reconnaître que tant d'années au service de notre Ville méritent d'être saluées. Les Beauvaisiens vous ont fait confiance, une confiance plus que politique, une confiance personnelle. D'ailleurs, vos campagnes électorales affichaient clairement la couleur. Vous aviez promis aux Beauvaisiens de mener votre mandat à son terme, la promesse n'a pas été tenue. Dont acte. Nous voici donc réunis pour entériner le choix de votre intérimaire, non sans difficultés du côté de votre majorité, semble-t-il relative, mais il paraît que c'est très à la mode dans la Macronie ces derniers temps.

Alors, en cette rentrée scolaire, nous avons bien reçu votre lettre aux Beauvaisiens, qui d'ailleurs reprend la charte graphique de votre campagne électorale, curieux mélange des genres sur lequel nous ne reviendrons pas. Mais on sent que l'élève PIA doit encore faire des efforts. Niveau tout juste suffisant pour assurer l'intérim. Une mention passable qui ne permet pas à Monsieur PIA de passer en classe Agglomération, puisqu'après votre silence suite à mon interrogation au dernier Conseil d'Agglomération, nous avons appris que vous resterez Présidente de notre Conseil d'Agglomération. Cette décision appelle plusieurs observations.

La première est une considération purement pratique. Celle du temps. Les journées font 24 heures, les semaines 7 jours, c'est une réalité qui s'impose à toutes et tous par-delà nos réserves d'énergie, d'enthousiasme, nos aptitudes au travail, et nous ne doutons pas que vous en avez beaucoup. Mais quand présiderez-vous donc l'Agglomération ? Et où ? Depuis Beauvais, quelques minutes par jour en revenant à Beauvais ? Donc en délaissant l'importante, l'exigeante et très prenante mission qui vous a été confiée par le Président de la République ? Les Beauvaisiens méritent de le savoir, en plus d'un Maire en intérim, nous ne voudrions pas d'une Présidente à temps partiel au Conseil d'Agglomération.

C'est surtout politiquement en réalité que cette situation interroge. Ce maintien dans vos fonctions a, d'après nous, deux hypothèses d'explication possibles. Vous me direz, je les partage avec vous en espérant que vous pourrez nous indiquer laquelle est la bonne.

MME LUNDY (suite) : Première hypothèse, je l'ai détaillée il y a un instant, vous n'êtes au fond pas tout à fait certaine que votre intérimaire réussira sa mission et vous marquez la période d'essai en conservant une part non négligeable du pouvoir. Nous ne pouvons y croire.

Deuxième hypothèse, et elle circule à bas bruits dans les couloirs, c'est quelqu'un d'autre que Monsieur PIA qui est amené à vous succéder plus tard à la tête de l'Agglomération. Peut-être que Monsieur LOCQUET, qui était cité pour devenir Maire, s'est vu récompensé de son retrait. Il paraît qu'on récompense les retraits au bénéfice d'un remplaçant désigné.

Alors, je pousse la réflexion un peu plus loin, mais il est important que chacun ici connaisse bien vos intentions et, à travers nous, ce sont les citoyennes et les citoyens de notre Ville. Qu'advient-il, Madame la Ministre, si vous êtes amenée à quitter le Gouvernement ? Par choix ou par contrainte. C'est une hypothèse qui a été posée autour même de la table du Gouvernement. Alors, l'intérim est-il appelé à cesser dans ce cas avant 2026, pour que vous occupiez à nouveau le bureau du Maire ? Et d'ailleurs, Monsieur PIA, membre de l'U.D.I. me semble-t-il, êtes-vous un Maire dans l'opposition ou dans la majorité présidentielle ? Ce n'est pas du tout une question anecdotique puisque nous sommes la ville, et c'est un grand honneur, d'une ministre du Gouvernement qui plus est demeurant Présidente de notre Agglomération.

Alors, je termine, chers collègues, en disant que notre responsabilité, à nous élus de la Gauche et des Ecologistes, c'est d'être utiles, à l'écoute, mobilisés toujours au service des Beauvaisiens, plus soucieux du dérèglement climatique après l'été terrible que nous venons de vivre et de la crise du pouvoir d'achat en cette rentrée particulièrement difficile, que des feuillets de Beauvais pour Tous auxquels nous assistons depuis plusieurs semaines. Nous le serons ici, en continuant les combats que nous menons depuis 2020, et nous le serons toujours au quotidien en construisant, avec les habitants de notre Ville, un projet ambitieux, juste, durable pour notre Ville et son avenir.

Une page se tourne, elle commence à se tourner, et celle qui nous intéresse concerne l'écriture d'un nouveau chapitre pour Beauvais. Nous nous y employons. Je vous remercie.

M. PIA : Rassurez-vous, Madame LUNDY, l'élève PIA va très bien, ça fait 21 ans qu'il est sur tous les dossiers municipaux et sur tous les fronts auprès de Madame le Maire et je pense être un élu tout à fait confirmé.

Mes chers collègues, je souhaite évidemment prendre la parole pour confirmer ma candidature au poste de Maire de la ville de Beauvais. Je remercie, et c'est avec une certaine émotion, Caroline CAYEUX et l'ensemble des élus de la majorité municipale Beauvais C'est Vous pour leur soutien dans leur démarche.

Je voudrais, si vous me le permettez, exposer rapidement les motivations qui sont les miennes. J'ai toujours voulu m'engager. Au départ, j'imaginai même un engagement associatif. C'est effectivement ce qui me caractérise, s'engager. Et puis finalement, c'est vers la politique, j'y reviendrai sans doute dans le cours de nos débats, que je me suis tourné pour servir les autres, agir pour nos concitoyens, pour les aider, les soutenir, les défendre et résoudre leurs problèmes. C'est vrai que j'ai toujours été un fervent républicain, c'est d'ailleurs ce qui nous a tout au long de ces années beaucoup rapprochés, ma Chère Caroline, attaché à la démocratie et puis à une conception, tu l'as dit, humaniste de l'engagement. Comme l'a dit le philosophe Auguste COMTE « il n'y a au fond de réel que l'humanité ». Oui, l'humanisme est le socle de mon engagement politique.

M. PIA (suite) : Aujourd'hui, plus de 20 ans, de mandat municipal, en tout cas en tant qu'adjoint, d'abord comme conseiller d'opposition puis comme adjoint et premier adjoint, je suis pleinement engagé pour Beauvais et ses habitants. C'est vrai, ma ville, c'est ma vie, et si vous me faites confiance, ce soir je franchirai une nouvelle étape majeure dans ma vie politique, mais aussi bien sûr dans ma vie personnelle. Ma candidature est le fruit d'une longue réflexion, d'un choix totalement assumé, partagé avec mes proches et clairement souhaité pour continuer l'œuvre entreprise par Caroline CAYEUX et nos équipes successives dans l'esprit Beauvais Pour Tous, ouvert, non partisan, qui souhaite le meilleur pour chacune et chacun d'entre-nous, une équipe à l'image de la Ville, de ses habitants, des Beauvaisiens. Je vous remercie.

MME VASSEUR : Nous allons procéder à cette troisième partie. Vous avez sur votre table, des enveloppes et bulletins. Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom se rapprochera de la table de vote. Le Président constate que le conseiller municipal n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la Mairie. Le Président constate que le conseiller municipal a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Nous allons procéder à l'appel de chaque personne pour venir participer à cet acte, je remercie les assesseurs de bien vouloir prendre leur place. Nous donnons la parole à Madame Claire MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Merci. Juste pour vous signaler que nous ne participerons pas au vote.

MME VASSEUR : Nous demandons aux deux assesseurs de venir prendre place. Nous allons procéder à l'appel de chaque personne.

Déroulement du vote

Dépouillement

MME VASSEUR : Vous devez retrouver 39 enveloppes. Le compte est bon. 39 enveloppes. Maintenant nous allons procéder au dépouillement.

Résultat du vote

Nombre de bulletins : 39

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

La majorité absolue est à 16.

Franck PIA, candidat n° 1 a eu 30 voix.

(Applaudissements)

M. PIA : Merci mes chers collègues. Il m'appartient donc de reprendre la présidence de cette assemblée. Je voudrais remercier Monette, qui en assurait la présidence par intérim si je puis dire, puisque le mot a été souvent évoqué dans cette soirée.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, vous comprendrez bien sûr l'émotion intense qui est la mienne à cet instant. Au moment où vous me faites l'honneur de devenir maire de Beauvais et de présider aux destinées de cette Ville que j'aime tant, mes premiers mots seront pour Caroline CAYEUX, que j'accompagne depuis plus de 20 ans.

M. PIA (suite) : J'ouvre ici une parenthèse parce que je voudrais saluer notre collègue Frédéric BONAL, qui ne peut pas être parmi nous ce soir pour des raisons de santé, mais je sais Frédéric que tu nous regardes. Donc je t'embrasse, nous t'embrassons tous affectueusement.

Alors en effet il y a 21 ans, 21 ans Madame la Ministre, chère Caroline, tu me remettais l'écharpe d'adjoint et aujourd'hui c'est celle de Maire que tu me confies, quelle l'histoire, quelle histoire entre nous deux ! En cet instant, je ressens une immense émotion, une immense fierté mais plus que tout une immense responsabilité. Tu as salué mon action à tes côtés et cité les projets, les dossiers, les actions dont j'ai assumé la responsabilité. Sans fausse modestie, laissez-moi vous dire, mes chers collègues, que je n'ai fait que mon travail, que je n'ai fait que mon devoir. Et puis, à bien y réfléchir, au fond, j'ajoute que j'y ai pris beaucoup de plaisir. Et si cela n'a pas toujours été simple, il faut bien le dire, ce qui a constamment fait l'attrait de ma fonction et de mon existence, c'est bien de mener des projets et de régler des problèmes très divers, de tous ordres. Si j'ai eu cette chance de gérer autant de dossiers, à ce point divers et tellement fondateurs pour moi, c'est bien parce que, chère Caroline, tu m'as fait confiance. La confiance, la loyauté, la complicité, la solidarité sont les moteurs de la réussite dans une équipe. Tu m'as parfois reproché de ne pas me mettre suffisamment en valeur, d'être trop discret. C'est vrai, c'est vrai que ça n'a pas été forcément toujours ma préoccupation première. Mais, voyez-vous, je pars toujours du principe qu'il faut savoir rester à sa place. Mon rôle jusqu'ici était de t'aider et de te seconder. J'ai essayé de remplir au mieux cette mission.

Aujourd'hui, mes chers collègues, vous venez de m'élire Maire et je vous en remercie. Je vous remercie chaleureusement pour la confiance et le soutien que vous avez bien voulu m'apporter. Cela me touche. Cela m'oblige. La décision de me présenter à vos suffrages est le fruit d'un long cheminement intérieur, l'expression de la volonté que je porte en moi de m'engager, le prolongement des nombreuses rencontres qui furent pour moi fondatrices, et d'un parcours politique déjà ancien. Mais c'est un tout autre destin qui m'attend désormais. Alors c'est vrai, je m'y suis préparé car il y a quelques années déjà tu m'avais demandé, chère Caroline, quelles étaient mes intentions à long terme, car tu m'avais bien fait comprendre qu'un jour ou l'autre il te faudrait quitter cette fonction, je devrais même dire, cette passion de Maire que tu aimes tant. Tu l'as dit, il y a eu beaucoup de sourires, de fous rires, il y a eu parfois aussi des larmes. Je t'avais alors répondu que j'étais déterminé à prendre le relais. Aujourd'hui, je suis donc prêt pour assurer la poursuite du programme pour lequel les Beauvaisiens nous ont renouvelé leur confiance en 2020.

Vous tous, mes chers collègues, réunis autour de cette table, portez en vous, comme moi, sans exception, ce besoin inexorable de s'engager ; c'est au fond ce qui nous réunit tous ce soir. Il y a ceux qui s'investissent dans le sport, la culture, l'humanitaire, le social, ou encore les associations, qui se mobilisent pour défendre les causes qui leur sont chères. Nous, nous avons choisi l'engagement politique. Enfin, certains ont même choisi les deux, voire même les trois à la fois. Ce n'est pas le plus facile mais il a pour moi un sens profond et donne au mot collectif un relief particulier. Ce désir de s'investir est lié à nos histoires respectives et à nos rencontres mais il se fonde avant tout sur ce besoin fort que nous portons de nous engager, je l'ai dit tout à l'heure, d'être utiles aux autres, de servir notre Ville, de servir nos habitants. Le besoin de mobiliser le meilleur de nous-mêmes pour le bien de tous. C'est cela même qui nous invite à nous respecter les uns et les autres.

M. PIA (suite) : En ce qui me concerne, l'histoire de mon engagement politique se résume ainsi. En premier lieu, des parents aimants à qui je dois tout, qui m'ont appris que dans la vie les choses ne viennent pas toutes seules et qu'il faut travailler. Autodidacte aimait-il à dire, mon père a travaillé dur pour réussir sa vie professionnelle, mon père aujourd'hui disparu, à qui je pense si fort aujourd'hui. Et puis il y a toi maman, qui est dans cette salle, toi qui est une femme si courageuse malgré les souffrances que tu as dû endurer avec la longue maladie de papa. Maman, papa, tous les deux vous m'avez toujours soutenu et je voulais ce soir publiquement vous en remercier.

En second lieu, il y a toi Catherine, mon pilier. Je t'avais dit il y a 38 ans, bien avant notre mariage, au premier mois de notre rencontre, que j'avais cette ambition de m'engager. Je parlais alors d'un engagement plutôt associatif pour défendre comme je l'ai dit les grandes causes, sans savoir précisément ce que je voulais, un engagement pour être utile aux autres et je me suis finalement engagé en politique. Tu as été surprise car rien ne m'y prédestinait vraiment. Discrète et rassurante, souvent de très bon conseil, tu as toujours été et tu seras toujours un appui fort dans mon engagement politique. Tu es mon point d'équilibre et ma ressource.

Et puis ce soir, je voudrais bien sûr penser à ma fille Salomé qui vit l'engagement politique de son père depuis le début et, à sa manière aussi, elle m'a encouragé.

Pour finir, je veux évoquer les grandes rencontres qui ont structuré mon engagement politique. Celle de Michel SOUPLET, grande figure des organisations professionnelles agricoles et sénateur de l'Oise. J'ai eu l'honneur de travailler à ses côtés dans le cadre des grandes lois d'orientation agricole. Comme vous le savez peut-être ou pas, j'ai en effet une autre passion dans la vie, l'agriculture, nos agriculteurs pour qui j'ai tellement de respect, je dirais même d'affection. Michel SOUPLET, c'est un peu comme mon père en politique. Centriste, il m'a très subtilement convaincu de m'engager en politique sans rien me demander d'ailleurs. Il est clair que je me suis vite pris au jeu de l'engagement militant. Michel SOUPLET me fit rencontrer Olivier DASSAULT, qui me proposa d'être sur sa liste des municipales en 1995. C'est avec lui que commence donc ma vie d' élu.

Mais, la rencontre la plus marquante bien sûr, c'est notre rencontre ma chère Caroline. C'était en 1997, à l'occasion des élections législatives, et c'est précisément Olivier DASSAULT qui te présente à moi. Je me souviens, c'était sur le marché. Il y a eu ensuite des élections régionales de 1998, pour lesquelles nous nous sommes retrouvés sur la même liste. Nous n'avons pas fait partie des heureux élus, malheureusement. Moi je m'y attendais car j'étais dans tous les derniers sur la liste. Il y a toujours un commencement. Et puis nous avons préparé les élections municipales de 2001. Nous étions un petit groupe d'élus à t'avoir repérée et à voir en toi celle qui pourrait être la première femme Maire de Beauvais, incarnant l'élan du changement et du renouveau. C'est ainsi que les choses ont vraiment commencé et nous ne nous sommes jamais quittés depuis. Alors, je ne reviendrai pas sur la suite, tout le monde la connaît plus ou moins. Le mandat municipal est sans doute le plus beau mandat qui soit. Non que je sous-estime les autres, j'ai moi-même siégé comme conseiller régional pendant 10 ans et, après avoir quitté la Région j'ai été élu au Conseil Départemental au sein duquel j'assume les fonctions de vice-président depuis 7 ans.

J'ai eu également la chance de suivre de très près la vie législative, puisque dans mon jeune temps j'ai été attaché parlementaire du sénateur Michel SOUPLET justement. Néanmoins, j'ai la conviction que le mandat municipal est celui qui nous place au plus près de nos concitoyens. C'est pour cette raison qu'il a ma préférence, et je ne suis certainement pas le seul je pense à le penser dans cette salle.

M. PIA (suite) : Toi-même, chère Caroline, tu avais fait ce choix en 2017, en décidant de ne pas te représenter aux élections sénatoriales pour pouvoir continuer ton mandat de maire.

Moi aussi j'ai fait le choix mûrement réfléchi de me présenter à vos suffrages pour devenir maire de Beauvais. Je sais quel est le poids des responsabilités qui s'imposent à un maire et je sais pouvoir compter sur vous tous, mes chers collègues, pour poursuivre à mes côtés l'aventure Beauvais Pour Tous et continuer à concrétiser les projets pour lesquels les Beauvaisiens nous ont accordé leur confiance en 2020.

A ce sujet, je vous informe que je me consacrerai pleinement à mon mandat de Maire, ce qui m'impose de me mettre en disponibilité professionnelle pour pouvoir travailler et servir chaque jour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens ainsi que notre Ville. Je considère qu'un maire ne gère pas une commune tout seul. Son rôle est bien sûr de prendre des décisions mais il doit avant cela réfléchir en équipe, analyser avant de décider et d'agir, et c'est un travail d'équipe, un engagement collectif pour réussir ensemble et pour le bien de tous. Oui, oui, le Maire a des pouvoirs importants mais il n'a pas tous les pouvoirs et surtout il a une fonction politique et sociale majeure, celle d'assurer la cohésion entre ses administrés, de permettre à chacun de s'épanouir et de bien vivre dans un cadre de vie agréable et sûr. Je vois la Ville comme une grande famille, avec des personnalités, des groupes de femmes et d'hommes issus de milieux sociaux économiques et culturels différents. Je vois dans ces différences une formidable richesse, à condition que chacun les accepte et les respecte. Au sein de cette grande famille, comme dans toute famille, il y a des moments de joie, il y a des moments de peine et qui sait pendant 3 ans on a été un peu vernis, si je puis dire. Des moments de joie que l'on partage, des moments de peine où l'on doit se soutenir mutuellement. Et puis dans cette grande famille, comme dans toutes les familles, il y a des moments de concorde mais aussi des moments de discorde. Ce qui est essentiel, c'est de préserver cet espace de dialogue et donc le lien humain.

C'est ce que je m'emploierai à faire dès demain à travers une démocratie directe et participative, toujours plus vivante car toujours plus nourrie. Nous aurons toujours besoin de ces temps d'échanges, qui visent à trouver des solutions aux difficultés du quotidien mais à construire la ville, la ville de demain. De grands projets ont déjà été lancés et il m'incombent, avec votre aide, de les mener à bien. Notre fonction première est de répondre aux besoins essentiels de la population et il s'exprime dans 4 domaines principaux : la sécurité, l'emploi, le logement et la solidarité. Mais nous sommes au cœur aujourd'hui de multiples crises qu'il faut comprendre, analyser et surmonter, pour offrir des alternatives durables car ce mandat est celui de toutes les crises. Après la crise sanitaire, qui n'est d'ailleurs peut-être pas totalement derrière nous à ce jour, s'annonce d'ores et déjà une crise énergétique sur fond, comme tout le monde le sait, de guerre en Europe, une crise économique et sociale sur fond d'inflation, une crise environnementale sur fond de dérèglement climatique, sans écarter tous risques d'une crise budgétaire, s'agissant des collectivités locales dont on voit bien qu'elles sont mises en tension par l'ensemble des crises que je viens d'évoquer. Et ces crises sont souvent l'ennemi de l'humanisme car elles alimentent les peurs. Elles créent des dangers pour nos démocraties et notre conception humaniste de l'engagement public. Aujourd'hui, deux dangers bien réels menacent notre conception humaniste de la ville. D'une part, l'individualisme de nos sociétés contemporaines et d'autre part le communautarisme qui fracture notre approche universaliste du vivre ensemble et menace notre République. Ces deux forces puissantes alimentent le feu d'un populisme dont il est désormais permis de redouter qu'il ne devienne hors de contrôle et ne détruise nos institutions par un mélange d'abstentions et de votes aux extrêmes.

M. PIA (suite) : Nous devons lutter pied à pied contre ces dangers et proposer des solutions concrètes et efficaces, tout en restant plus que jamais dans le champ républicain.

Enfin, nous avons un immense défi à relever. Celui de la transition écologique. L'urgence climatique nous impose de prendre rapidement des décisions importantes au niveau bien sûr international, européen, national mais aussi et surtout au niveau local. A Beauvais, les choses sont déjà lancées depuis longtemps, et le mandat actuel doit permettre à notre Ville de prendre pleinement sa part dans la lutte contre le dérèglement climatique et d'agir en faveur de la sobriété énergétique. C'est pourquoi, je souhaite que nous puissions aller plus loin dans notre engagement responsable en matière de sobriété énergétique. Nous commençons à le comprendre. Ces crises nous ramènent toutes au même point. Notre planète est en surchauffe, nous la sollicitons et même nous pillons trop de ressources naturelles, nous ne pouvons plus continuer sur ce rythme. Il n'y a pas d'alternative. Nous devons inventer un mode de vivre moins consommateur de ressources et, parce que nos sociétés sont des sociétés urbaines, il s'agit bien d'inventer un mode de vivre la ville moins gourmand et plus sobre.

Dans cette perspective, j'ai déjà demandé aux services de nous proposer rapidement la mise en place d'un plan municipal de sobriété énergétique, qui devra aborder autant de questions liées à l'alimentation, à l'énergie, aux déplacements, aux périmètres des services publics municipaux, à la nature même de nos services publics locaux et de nos missions, pour faire face à la crise énergétique majeure qui guette. A ce titre, je vous informe que je proposerai la création d'une commission de réflexion et de travail sur cette thématique structurante, qui regroupera l'ensemble des sensibilités politiques du Conseil Municipal. En effet, je souhaite que chacune et chacun d'entre-nous soit pleinement engagé dans ces réflexions et ces actions concrètes sur le sujet. Toutes les idées, toutes les propositions ou suggestions seront les bienvenues et seront bien entendu examinées.

Par ailleurs, je n'oublie pas mon combat de chaque instant contre toutes les discriminations. Il doit être maintenu à un haut niveau d'engagement, tout comme la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une priorité de ce mandat, que nous avons déjà largement développée et consolidée, et nous poursuivrons cet élan.

Comme on ne réussit jamais seul, j'aurai besoin de vous tous mes chers collègues pour relever ces nombreux défis. Je compte vivement sur votre aide et votre soutien. Comme j'ai pu le dire aux uns et aux autres, la réussite d'une équipe repose sur des liens de confiance et de complicité.

Je vous précise par ailleurs que dans les délibérations qui vont suivre, il s'agira ni plus ni moins de désigner le nombre d'adjoints au sein de notre exécutif. Il sera fixé à 12 adjoints. Il y a très peu d'ajustements fonctionnels ou thématiques liés aux délégations, qui seront mis en place dès demain. Dès ce week-end en effet, je prendrai les arrêtés de délégation nécessaires pour la bonne continuité de l'activité municipale et de la mise en œuvre des politiques publiques locales, et j'en informerai le Conseil.

A cet instant de mon propos, je voudrais avoir un mot pour mes collègues élus qui se définissent comme étant dans l'opposition. Je veux leur dire que nous ne sommes pas imperméables à vos propositions, si celles-ci sont conformes bien sûr ou compatibles avec notre projet politique, à l'intérêt général des habitants de notre Ville. Je suis prêt à poursuivre avec chacun d'entre vous ce dialogue constructif, accepter la contradiction, écouter l'autre et reprendre ses propositions n'est pas une faiblesse, je vous le dis, au contraire c'est une force, celle de penser toujours à l'intérêt général.

M. PIA (suite) : Alors bien sûr, je ne prétends pas vous convaincre sur tous les sujets mais je souhaite poursuivre nos échanges et leur conférer une réelle sérénité, car je crois à la force du collectif.

Ce soir, je veux également avoir un mot pour tous les agents de notre collectivité. Je les connais bien, ce sont des professionnels consciencieux, qui font un travail remarquable au service des Beauvaisiens pour offrir à chacun un service public local de grande qualité. Je sais pouvoir compter sur leur engagement et leur sens du service public pour continuer ce que nous avons engagé depuis 2020. En retour, ils savent que je serai toujours là pour les écouter et les défendre dans leur parcours personnel au sein de la collectivité.

Voilà mes chers collègues l'état d'esprit qui est le mien à l'instant où je m'exprime devant vous, avec beaucoup d'émotion mais un puissant sens des responsabilités et une détermination de tous les instants. Je suis un humaniste, je vous l'ai dit, et je crois que les relations humaines sont à la base de toutes les réussites et de toutes les belles émotions d'une vie, en politique comme ailleurs. C'est encore plus vrai pour le mandat le plus proche de nos concitoyens, celui de maire. Ce sera le cœur de mon engagement en tant que maire, être un point d'harmonie entre tous les Beauvaisiens, comme tu l'as été ma chère Caroline, sans exclusive, sans aucune distinction. Aimer les gens c'est les écouter, les considérer, les respecter pour agir mieux et les défendre, les soutenir et les aider. J'aime cette belle phrase de Georges POMPIDOU « quand je parle aux autres, je m'instruis ». Elle me correspond, elle est conforme à ce que je ressens profondément, à l' élu que je suis et à ce que je veux continuer à être. Avoir des valeurs, défendre des causes justes, toujours comprendre l'autre, ne jamais l'humilier. Voilà ce que seront mes objectifs permanents. Voilà aussi ce qui nous a réunis mes chers collègues en 2020. Nous devons toujours nous additionner sur le plan humain et ne jamais nous amoindrir car c'est ensemble que nous réussirons pour Beauvais et pour nous-mêmes. Un nouveau chemin s'ouvre devant nous, il est exigeant mais passionnant. Ma détermination est forte, mon envie de servir les Beauvaisiens, elle est renforcée. Je sais pouvoir compter sur vous pour que nous avancions ensemble, tous ensemble pour Beauvais. Je vous remercie.

Après ce long discours, et je voudrais m'en excuser, je voudrais, ma chère Caroline, de la part de nous tous, te remettre ce présent. Je te laisse le soin de le découvrir. Je pense que tu ne pourras pas t'empêcher de penser à Beauvais au Ministère.

MME CAYEUX : Je ne sais pas si c'est habituel dans un Conseil Municipal ! Ah ! Jeanne Hachette.

MME CAYEUX : C'est gentil, merci à vous.

M. RAHOU : S'il vous plaît. Après votre élection et après votre discours introductif, on souhaitait, avec mes collègues Marianne SECK, Leila DAGDAD, tout d'abord réagir à vos propos mais avant tout exprimer notre respect et notre reconnaissance à Caroline CAYEUX, pour son engagement depuis plus de 20 ans en faveur de la ville de Beauvais.

Nous souhaitons regarder l'histoire de manière très factuelle. On le fait avec l'honnêteté intellectuelle qui caractérise notre positionnement au sein du Conseil Municipal. Vous avez assumé la responsabilité, Madame le Maire, il me faudra un peu de temps avant de vous appeler autrement, vous avez assumé la responsabilité de la Ville durant de nombreuses années et vous avez eu la confiance des Beauvaisiens à l'issue de campagnes rudes, auxquelles j'ai participé, avec des résultats tranchés.

M. RAHOU : Vous savez l'amitié et la fidélité qui me lient à votre prédécesseur, qui aura œuvré durant 24 années avant que vous ne lui succédiez à la tête de la Ville. J'ai une conviction intime, je crois qu'il est important d'entretenir le travail mené par ceux qui se donnent entièrement dans une mission aussi mobilisatrice et je pense de manière aussi intime que vous méritez cette reconnaissance. A vous deux, l'histoire le dit, et personne ne pourra la changer, vous portez près d'un demi-siècle de l'histoire de Beauvais, l'histoire mais je veux aussi que les choses soient optimistes et positives ce soir mais aussi de son avenir. Hannah ARENDT, on a cité beaucoup d'acteurs politiques et historiques de droite ce soir, je citerai Hannah ARENDT, explique, dans de nombreux de ses ouvrages, qu'on ne peut pas avancer sans être capable de regarder le passé et ce passé, il est ce qu'il est et vous y avez contribué.

On souhaite exprimer notre respect pour le Maire que vous avez été, pour votre engagement et aussi pour votre courage, vous qui n'avez jamais hésité à prendre vos distances avec votre propre famille politique lorsque vous jugiez les choses injustes pour Beauvais. Je pense notamment à la réforme de la carte judiciaire, ou encore à des positions plus politiques lorsque vous avez refusé de travailler avec les extrêmes lorsque c'était à la mode dans la Région. Nous n'avons pas toujours été d'accord, et je ne souhaite pas ignorer ce qui a distingué nos positions durant toutes ces années. Mais je dois reconnaître les réussites pour lesquelles vous avez travaillé. On a discuté avec mes collègues et on met en avant de manière évidente certains projets. On pense notamment à la rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, on pense à la construction de l'Aquaspace, pour ce qui est dans le registre des fondamentaux et du maire bâtisseur. On était dans une autre ère, depuis les années 2000, où les maires bâtisseurs devaient laisser leur place à des maires différents. Vous en étiez, et c'est pour ça qu'on voudrait aussi revenir sur le développement économique pour lequel vous vous êtes battue et notamment aussi pour le développement de l'aéroport Beauvais-Tillé, projet auquel nous croyons tous les trois car il s'agit d'un des leviers économiques du territoire et il fallait avoir du courage, entourés comme nous l'étions à l'époque, pour défendre les milliers de fiches de paie que cette infrastructure déploie en faveur des habitants du Beauvaisis et particulièrement de Beauvais.

Avec mes collègues Marianne SECK et Leila DAGDAD, nous vous souhaitons, chère Caroline CAYEUX, reconnaître ce soir votre engagement, en tant que groupe minoritaire.

Alors qu'un nouveau maire s'installe dans ses fonctions, nous souhaitons, Monsieur le Maire, vous adresser nos vœux de succès et vous dire les défis qui sont ceux que Beauvais devra relever dans cette nouvelle période où les crises se succèdent sans épargner les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens.

Pour voir les choses de manière prospective, d'abord parler de la cohésion sociale, qui reste pour nous un enjeu prioritaire surtout dans le contexte que nous traversons. On considère que la ville de Beauvais doit jouer son rôle de soutien auprès de tous les Beauvaisiens dans la difficulté, afin de les aider à surmonter les épreuves économiques qu'ils peuvent traverser. Nous croyons qu'une mairie doit jouer un rôle fort en matière d'action sociale, en menant des politiques transversales et en se donnant les moyens d'être présente pour ceux qui en ont le plus besoin. Le défi de la crise climatique ne sera pas relevé sur la planète si chacun ne contribue pas à son niveau. Vous avez délivré un message ce soir, que nous avons clairement entendu, et nous serons contributeurs des actions que vous allez mettre en place dans le cadre de la réflexion que vous allez ouvrir, en espérant que les idées que nous pourrions déposer pour alimenter ce débat et cette réflexion seront utiles pour la Ville et que vous les retiendrez.

M. RAHOUI (suite) : On a l'habitude de formuler des propositions en la matière par le biais de Marianne SECK. On porte des convictions et des propositions non partisans, mais empreintes de bon sens et de modernité pour être à la hauteur des enjeux. On sera dans cet esprit, comme je viens de vous le dire, mais aussi lors d'autres débats prochains qui concerneront notamment la Délégation de Service Public de l'eau. Vous savez nos souhaits en la matière, et je pense que nous avons des axes sur lesquels peut-être nous pourrions faire progresser cet enjeu fondamental pour la Ville, qui est la distribution de l'eau potable auprès de ses habitants. On considère que l'eau est un bien public inaliénable et nous pouvons, dans le contexte qui est le nôtre, on parle beaucoup de crise énergétique, mais l'eau en est, à la fois faciliter son accès et sa préservation en tant que ressource à Beauvais. Aussi dans un troisième temps, nous souhaitons attirer votre attention sur le développement économique de la Ville car l'emploi et la vitalité du secteur restent le meilleur bouclier social en période de crise économique, et c'est le premier élément de la dignité de chacun. Avoir un travail, c'est l'élément fondamental de la dignité des habitants de notre Ville et même au-delà de notre Ville de chacun des concitoyens de notre pays. On pense que la Ville peut poursuivre son action pour pérenniser ses dispositifs en matière d'insertion et même saisir de nouvelles opportunités. Au moment où le monde entier s'apprête à se rassembler en France durant les Jeux Olympiques et Para-Olympiques de Paris 2024, nous considérons que la Ville, de par sa proximité avec Paris, ses infrastructures de transport et la richesse de son tissu économique et industriel doit bénéficier à notre territoire et avoir une ville ambassadrice, une ville ambassadrice et promotrice de nos atouts pour bénéficier à court terme de l'impact de l'événement à notre échelle. Et c'est là aussi où je crois que Caroline CAYEUX, vous avez encore un rôle important à jouer pour la Ville de Beauvais dans vos nouvelles fonctions, dans vos nouvelles attributions pour jouer le rôle aussi d'ambassadeur de la Ville de Beauvais à l'échelon gouvernemental et je pense savoir avec mes collègues, pouvoir compter sur vous pour rester la première promotrice de la Ville de Beauvais à cet échelon.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues élus de la majorité, à qui nous souhaitons aussi de pouvoir réussir et à qui nous souhaitons aussi de rester unis, ça a été un débat ces derniers temps pour la majorité, nous savons à quel point la division fait du mal, à quel point la division rend imperméable les propositions qu'on peut porter, à quel point la division est stérile. Nous n'avons de leçons à donner à personne ici ce soir mais le vœu que nous formulons à nos collègues et amis de la majorité, car nous sommes entre Beauvaisiens et être Beauvaisiens c'est partager un esprit, c'est de préserver cette union qui caractérisera aussi des réussites collectives car un collectif doit aussi avancer ensemble.

On vous souhaite donc bonne chance, bonne chance car la réussite de votre mandat sera avant tout en faveur des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens. Vous savez la difficulté de la tâche mieux que nous, nous n'avons pas encore pu accéder aux responsabilités qui sont les vôtres mais peut-être qu'un jour notre tour viendra, et je vous promets des larmes à mon tour mais des larmes de joie. Et espérant, que vous serez aussi attentif, Monsieur le Maire, à nos propositions et respectueux de notre parole, comme l'a été Caroline CAYEUX depuis 2020, vous pourrez compter sur nous pour agir dans l'intérêt exclusif de la Ville.

M. RAHOUI (suite) : Voici en gros le message que nous souhaitons délivrer au moment où un grand maire de Beauvais quitte ses fonctions. J'assume le terme car avoir dirigé la ville de Beauvais pendant plus de 20 ans et avoir suscité l'adhésion des Beauvaisiens pendant 4 mandats, quand on est fair-play, quand on est un bon joueur il faut accepter la défaite mais il faut aussi accepter de reconnaître les réussites des autres quand on n'a pas été soi-même en capacité de proposer mieux. Je dis un « grand » maire, j'assume ces propos mais je vais conclure tout simplement en étant en pleine connaissance de cause aussi pour justifier aussi mon expression et mon qualificatif, c'est que je sais ce que vous avez enduré et même les difficultés auxquelles vous avez été confrontée pendant l'exercice de votre mandat, notamment au tout début de votre mandat, et je trouve que c'est courageux de pouvoir être là 20 ans encore après quand on peut se dire aussi à titre personnel que l'herbe est sûrement plus verte ailleurs et qu'on a de bonnes raisons de vouloir quitter la difficulté dans laquelle on se trouve aujourd'hui.

Voilà le message que nous souhaitons délivrer, qui est un message positif, un message optimiste, un message de sagesse. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite bon courage.

M. PIA : Merci beaucoup, Monsieur RAHOUI, pour ce discours clairvoyant et qui démontre à quel point vous vous inscrivez dans une opposition mais une opposition constructive, et je pense que mes propos tout à l'heure vont aussi dans le sens que vous le souhaitez. Croyez bien que, concernant tous les sujets que vous avez évoqués, je pense notamment à la question de la régie Eau, nous aurons l'occasion, et on vous a je crois déjà répondu en ce sens, d'analyser cette perspective pour que rien ne soit laissé au hasard et qu'on analyse effectivement toujours les avantages, les inconvénients et qu'on puisse ainsi ensemble en décider, bien qu'effectivement après c'est le Maire qui décide et qui vous proposera une délibération en Conseil Municipal.

M. BATHILY : J'aimerais juste prendre la parole d'une manière brève. Je commencerai par une phrase célèbre, je dirais d'un humaniste, Nelson MANDELA, qui disait que « Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ».

L'exercice que l'on vient de faire, c'est un exercice démocratique. Quand la démocratie s'exprime, on ne peut que la valider. Donc je vous félicite Monsieur Franck PIA pour votre élection. Par rapport à ce que je disais sur la phrase de Nelson MANDELA, moi en tout cas je n'ai pas gagné depuis que je suis dans ce mouvement politique nommé Beauvais C'est Vous. J'ai demandé aujourd'hui à prendre la parole pour exprimer mon mal-être au sein de la majorité municipale, que j'ai rejoint lors des dernières élections municipales. Je savais que ce mouvement politique est composé de groupes qui ont des sensibilités politiques différentes mais cependant, lorsque Mohrad, mon frère, Mohrad LAGHRARI, m'a proposé de rejoindre Beauvais C'est Vous, j'avais l'intime conviction que nous pouvions de l'intérieur apporter une rupture pour servir les Beauvaisiens. Hélas, je me suis trompé. Car l'expérience vécue, liée à l'exercice de ma délégation de conseiller municipal délégué en charges des centres sociaux a démontré tout le contraire.

Tout d'abord, dans le cadre de mes attributions, j'ai dénoncé d'entrée le schéma de fonctionnement entre l' élu que je suis et le technicien supérieur, pour limiter en tout cas les « interprétations » entre D.G.S. et la responsable du pôle dont dépend ma délégation.

M. BATHILY (suite) : Pour moi l'élu adjoint, après concertation avec son camarade élu en charge de la même délégation, ont le devoir collégalement de fixer les objectifs et les orientations politiques aux techniciens, après échange avec ces derniers afin qu'ils puissent mettre en œuvre lesdits objectifs. Cependant, certains techniciens cadres ne se limitent pas à leur rôle et missions et se permettent d'empiéter sur mes attributions en tant qu'élu. Pour illustrer mes propos, j'avais interpellé Madame le Maire Caroline CAYEUX, par mail le vendredi 2 avril 2021, pour lui signaler mes inquiétudes sur le fonctionnement du Centre Social Malice et de l'attitude professionnelle de certains techniciens supérieurs qui constituait une entrave à l'exercice de la mission qui m'a été confiée. J'ai demandé à la directrice du pôle dont dépend ma délégation de me transmettre les différents projets des centres sociaux, mais en vain. De plus, je lui avais émis le souhait de prendre connaissance des conclusions et préconisations du dernier Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Elle m'a opposé une fin de non recevoir et j'ai appris par la suite dans le cadre d'un BME par la réponse de Monsieur Jacques DORIDAM que j'avais légitimement accès aux conclusions et préconisations des C.H.S.C.T., et j'attends toujours. En outre je lui ai également demandé de me présenter le diagnostic qui a permis d'élaborer le projet du Centre Social Malice et j'ai eu comme réponse que ce dernier n'a pas été réalisé.

J'ai été également en opposition par rapport au choix de laisser vacants, durant de longues dates, les postes qui sont déjà créés et financés, et notamment ceux relevant de la catégorie C, animateurs et autres agents de terrain, je dirais, qui auraient dû être pourvus dès le premier jour de l'ouverture du Centre Social Malice. Ce sont les agents qui occupent ces postes qui sont en contact direct avec le public, sur lesquels d'ailleurs les techniciens cadres auraient pu s'appuyer pour mener à bien les diagnostics auprès des habitants pour élaborer le projet social afin de répondre à une forte attente de la population d'une manière adéquate. Je ne comprends pas, elle n'accepte pas qu'on n'arrive pas à mettre en application les rares décisions que nous avons unanimement prises ensemble comme l'affectation auprès des centres sociaux des éducateurs sportifs de la Ville, qui sont mis à la disposition de l'Education Nationale pendant que les jeunes des quartiers sont en demande d'activité.

Je refuse de continuer à être cantonné dans un rôle de figurant et de ne pas avoir été mis dans les dispositions qui me permettent d'exercer ma mission auprès des habitants. Raison pour laquelle j'ai sollicité en toute transparence un poste d'adjoint afin d'être directement rattaché au Maire et à son Cabinet. Je n'ai pas demandé la création d'un quatorzième poste d'adjoint puisque la loi ne le permet pas. Monsieur PIA a pris l'option de supprimer le treizième poste, non pas pour faire des économies à la Mairie mais tout simplement augmenter son salaire. Pour moi, l'essentiel se situe au fait de respecter ma délégation, de me donner les moyens de l'exercer pleinement pour servir convenablement les Beauvaisiens. C'est pour cette raison que j'ai finalement demandé à garder la même délégation mais en lien direct avec le Maire, et cette dernière demande m'a été refusée.

En tant que conseiller délégué en charge des centres sociaux, je ne veux pas mener une politique de façade en direction des centres sociaux car les Beauvaisiens ne méritent pas ça. La seule option qu'il me reste pour préserver ma dignité, mes principes, mes valeurs, est de vous rendre ma démission pour la délégation qui m'a été attribuée. Cependant, je reste au poste de conseiller municipal jusqu'en 2026 et je quitte par la même occasion la majorité municipale qui ne m'a pas permis d'être au service de la population Beauvaisienne dans les meilleures conditions.

M. BATHILY (suite) : Les indemnités qui me sont accordées dans le cadre de ma délégation restent secondaires par rapport à la qualité des services que nous devons rendre aux Beauvaisiens. Je continuerai à défendre l'intérêt des Beauvaisiens au sein du Conseil Municipal avec énergie et pugnacité. Je vous remercie.

M. PIA : Je prends acte Mamadou BATHILY de ta démission de la majorité municipale. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que tu viens d'exprimer puisque nous avons eu maintes fois l'occasion justement de nous en parler. Je ne vais pas revenir non plus sur tes propos, qui ne traduisent en tout cas pas du tout la réalité de nos échanges, notamment quant à ta motivation profonde de ne plus faire partie de l'équipe municipale. Tu as regretté un certain nombre de points qui sont liés à des discussions que nous avons eues effectivement il y a quelques fois, mais les centres sociaux, je te le rappelle, sont des structures que j'ai mis en place avec Madame le Maire lors de la précédente mandature, que nous avons, suite d'ailleurs à plusieurs discussions que nous avons eues ensemble, mis en place des actions notamment sur le Centre Social Malice. Je ne voudrais pas revenir dans le détail de toutes les nombreuses discussions que nous avons eues sur le sujet, mais sache qu'en tout état de cause, je te l'ai exprimé d'ailleurs, et malgré parfois la violence de tes propos, je reste ouvert bien sûr à tes propositions car je sais aussi toute la passion que tu mets à vouloir aider les jeunes dans les quartiers. Et tu sais, tu sais très bien, que c'est aussi pour moi un point important. Nous n'avons peut-être pas toujours la même façon de voir les choses mais tu sais aussi que je suis quelqu'un de résilient, que je sais aussi écouter et que sur bien des domaines j'ai pu te donner raison. Alors c'est vrai, tu souhaitais avoir une délégation Jeunesse et Centre Social, je te l'ai proposée. Mais un point a manqué pour toi, c'est que tu ne voulais pas être sous la coupe de l'adjointe en charge des familles qui, en tant qu'adjointe avait aussi cette délégation du Centre Social, et c'est surtout ça qui a été le point de rupture entre nous mais je ne me voyais pas enlever une délégation à Jacqueline qui a fait depuis 2020 un travail conséquent. Je voulais le dire publiquement.

Et concernant la question des indemnités, puisque nous y sommes autant y aller. Sur les indemnités, et puis sur cette mauvaise publicité dont maintenant je vois de qui tout cela vient, de toute cette polémique qui a été alimentée, je voudrais être très clair. L'enveloppe globale, pour que tu puisses avoir toutes les informations puisque même si j'ai cru m'avoir expliqué sur cette question, tu remets ça sur le tapis ce soir pour me dire que j'ai augmenté mes indemnités au détriment des adjoints, et tu sais très bien que c'est faux. Je vais t'expliquer et je vais le faire publiquement. Sur ce point, je suis parfaitement serein, parfaitement assuré et droit dans mes bottes. L'enveloppe globale des indemnités des élus n'a pas bougé. Elle est restée la même. C'est la loi d'ailleurs qui nous l'impose. En revanche, contrairement à d'autres collectivités qui font le choix de concentrer les indemnités prioritairement sur le Maire ou sur quelques adjoints, certaines rémunérant même d'ailleurs plus parfois le Premier Adjoint que les autres et ne donnant pas d'indemnités aux simples conseillers municipaux. Nous avons fait un choix inverse à Beauvais puisque, dès le début de la mandature de Madame le Maire, Caroline CAYEUX, nous avons choisi d'indemniser, sans aller au-delà du plafond, le Maire, le Premier Adjoint, les adjoints mais aussi les conseillers délégués dont tu faisais partie, dont certains d'entre vous font partie, ainsi que les conseillers municipaux sans délégation et même les conseillers municipaux d'opposition. Et je dois vous dire que cette polémique populiste, je dis bien une polémique populiste, qui est ruinante pour la démocratie, sur ces indemnités est à mes yeux très dommageable à l'engagement démocratique et à la façon dont nos concitoyens considèrent leurs élus.

M. PIA (suite) : Et c'est quelque chose de grave de nous attaquer toujours, surtout quand ça vient des élus élus démocratiquement, sur ces questions puisque tout cela est fixé par la loi, dans les limites que nous fixe la loi et qui sait qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut, loin de là.

Moi évidemment que j'aimerais que Madame LUNDY, Monsieur ENJOLRAS, Madame MARAIS-BEUIL puissent percevoir davantage d'indemnités car, conseillers d'opposition ou pas d'ailleurs, les conseillers municipaux délégués, les maires adjoints, je sais tout le travail que cela effectivement peut à nous tous engager. Un engagement politique, c'est aussi beaucoup, beaucoup à consacrer, au détriment, il faut bien le dire, de sa propre vie professionnelle. Alors c'est vrai que nous essayons tous d'assurer un excellent travail de terrain, l'engagement public, j'estime, mérite des indemnités à la hauteur de ce qu'il réclame en termes d'investissement et d'abnégation. Être maire d'une Ville de 60 000 habitants est une lourde responsabilité. De plus, je fais le choix de me mettre, je vous le rappelle, Monsieur BATHILY, je vous l'ai dit, en disponibilité de mon travail pour me consacrer pleinement à un engagement municipal. C'est pourquoi, je vous assure que je suis très serein, je vous le redis, et parfaitement à l'aise sur cette question. Au passage, au passage je voudrais quand même vous dire une chose, je vous précise pour être, là encore très transparent et très précis, que si j'étais allé au maximum des indemnités qui me sont dues, j'aurais pu en ma qualité de Maire prétendre à une indemnité de 7 296 € brut, ce qui n'est pas le cas, loin de là, et vous voyez que je suis loin des indemnités maximum auxquelles je pourrais prétendre parce que, comme Madame le Maire, nous avons la volonté de pouvoir partager cette indemnité entre vous tous. Je ne vole donc pas mes indemnités, mes collègues ne volent pas leurs indemnités, vous tous, toutes et tous, nous nous engageons pleinement au service de nos concitoyens et il est dommage, dommage que toi qui étais dans la majorité tu puisses ainsi t'engouffrer dans une telle polémique.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0092

Détermination du nombre d'adjoints au maire

M. Franck PIA, Maire

En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal la création de 12 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 34

Votes contre : 1

Non-participation au vote : 10

2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. LE MAIRE: Nous allons donc continuer notre séance du Conseil, c'est le rapport n° 2. En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 12 postes, ce qui permet d'ailleurs d'avoir un équilibre et une égalité entre les femmes et les hommes puisqu'il y aura 6 femmes et 6 hommes. Je vais donc, s'il n'y a pas de questions, mettre aux voix.

M. ENJOLRAS : Je me suis replongé sur la liste des adjoints, des conseillers municipaux délégués, quelles étaient leurs fonctions, et le détail du travail ou des attributions qui leur étaient données. Alors moi, je suis tout à fait pour que les gens retouchent des indemnités conformes au travail qu'ils fournissent, je suis moins favorable à toucher des indemnités ou que des gens touchent des indemnités pour du travail qu'ils ne font pas. Et il se trouve que quand j'ai regardé cette liste-là, j'ai quand même vu des gens, y compris dans les adjoints, dont je ne connais pas vraiment le ton de la voix, qui lorsqu'ils se sont un peu éloignés du papier qui leur est préparé, on ne savait pas trop s'ils étaient au courant de ce qui se passait sur Beauvais dans les affectations qui étaient les leurs, et il se trouve que je les retrouve là-dessus avec les mêmes fonctions, les mêmes postes d'adjoint. On voit très nettement, quand on est attentif à ce qui se dit au Conseil Municipal, la différence entre des élus qui ont des délégations du Maire, que ce soit des adjoints ou des conseillers municipaux délégués, qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas.

Alors c'est l'impression que j'ai, moi je ne suis pas dans le secret des dieux, je sais que les services travaillent beaucoup et c'est vrai que des fois dans certains secteurs, j'ai plus l'impression que les services bossent plutôt que les élus qui sont en charge de ces mêmes services, même pas pour donner d'ailleurs des axes de réflexions puisque souvent quand on discute avec eux des réflexions sur le sujet qui les préoccupent, ils n'en ont pas vraiment. Donc je dis que c'est quand même l'occasion rêvée, compte tenu de la nouvelle élection de Maire puisque ça entraîne effectivement une nouvelle élection des adjoints et des délégués, de faire quand même un petit point, parce que vous savez très bien vous en interne, si les gens font le job et s'ils ne font pas le job, je pense qu'effectivement il y a peut-être des économies à réaliser, il y a peut-être un ou deux emplois à créer avec ce qu'on pourrait économiser. Je pense que c'est quand même le bon moment d'avoir cette réflexion, sauf si Monsieur le Maire, me dit, non, non, tous les gens qui sont là ont fait vachement bien le travail qui a été le leur. Bon je serais un peu surpris mais évidemment je ne représente qu'une voix. Donc je ne serai pas favorable à cette liste. Je pense que Monsieur le Maire, vous l'avez compris.

M. LE MAIRE : Monsieur ENJOLRAS je pense que chaque élu de la majorité, et sans vouloir vous contredire, ont fait le travail qui leur incombait. D'ailleurs, je peux vous dire que j'ai discuté avec chacun des élus de la majorité, pour faire un point justement sur l'avancement des missions qui étaient les leurs, et puis c'est vrai aussi que pour certains, j'ai aussi procédé à quelques ajustements de délégations pour les élus qui souhaitaient voir éventuellement évoluer leur délégation. Moi je leur fais pleinement confiance et je sais qu'ils s'investiront chacun dans leur domaine, mais vous ne pouvez pas dire que les élus de la majorité n'ont pas œuvré pour notre collectivité et pour le bien des Beauvaisiens.

MME SECK : Alors tout d'abord je vous adresse mes félicitations républicaines pour votre nouveau mandat qui, je l'espère, sera sous l'ère du développement durable et de la planification écologique. D'ailleurs, la réponse que vous nous avez adressée concernant la gestion du cycle de l'eau nous indique que le cycle de l'eau serait maîtrisé sur Beauvais et sur le Beauvaisis. Et pourtant dans cette réponse, nous n'avons lu aucune perspective d'amélioration même si vous ne fermez pas le dialogue. Alors, nous aussi nous tenterons de vous convaincre, car le développement durable a pour enfant l'amélioration. Evitons donc tous de tomber dans l'autosatisfaction pour relever ce défi face au dérèglement climatique. Alors, je vous ai apporté du pop-corn, symboliquement.

D'une part parce que le suspens était trop intense pour savoir qui allait être notre nouveau Maire...

Mais surtout car nous aurions pu faire dans la démagogie concernant votre indemnité, qui a largement alimenté effectivement la presse et les réseaux sociaux et j'y reviendrai, mais tout d'abord je profite d'ouvrir une parenthèse pour rappeler à la presse ici présente qui fait régulièrement l'erreur, puisqu'il y a un an c'était notre groupe qui était au centre de l'attention, que nous n'avons pas été évincés du groupe dans lequel nous avons été élus avec mes collègues Mehdi RAHOUÏ et Leila DAGDAD ; un conseiller municipal ne peut pas être évincé de son groupe sauf s'il présente sa démission, et ici ce n'était pas le cas. Mais étant donné que nos anciens collègues avaient repris le nom du groupe Beauvais Osons l'Avenir, chose dont Madame CAYEUX s'était amusée, chacun son tour, nous avons donc décidé de faire appeler notre groupe, Beauvais Avant Tout, pour une meilleure lisibilité envers nos concitoyens. Je ferme cette parenthèse et j'en reviens donc au montant de votre indemnité, Monsieur le Maire.

Etant donné que l'indemnité globale des élus du Conseil est légèrement inférieure à l'indemnité globale sous le mandat de Madame CAYEUX, c'est effectivement sans doute dans vos rangs que le sujet sera, et semble-t-il est, compliqué à gérer puisque ce sont les indemnités de vos adjoints et de vos conseillers délégués qui sont impactées à la baisse. Alors étant donné que le budget global n'impacte pas le budget général dédié aux indemnités des élus, et donc n'impacte pas nos concitoyens, je ne ferai pas de démagogie sur ce sujet et ce, malgré tout je regrette que le signal envoyé à nos concitoyens est difficile à comprendre au moment où le Président de la République nous annonce la fin de l'abondance. Alors, ce qui me désole, c'est que ce sujet des indemnités, qui est un sujet qui concerne votre majorité, ait caché un sujet dont nous allons parler dans les prochaines délibérations, qui est celui de la désignation de votre Premier Adjoint ou de votre Première Adjointe. Et là effectivement notre groupe attend que la parité soit respectée. Donc nous verrons pour les prochaines délibérations, parce que vous comptez dans votre majorité, des femmes remarquables et impliquées, comme l'est d'ailleurs notre chère collègue Leila DAGDAD que je voudrais saluer ce soir car elle agit en élue responsable autant que possible sur le terrain, se battant pour que nous, conseillers de l'opposition, soyons considérés comme les élus que nous sommes et dans nos concitoyens, nos commerçants et nos associations, dans la résolution de leurs problèmes et en toute discrétion. Alors bravo Leila et j'espère donc que nous verrons davantage de vos élus ayant une délégation un peu plus sur le terrain. Et je souhaite également remercier notre collègue Mehdi RAHOUÏ pour sa bienveillance, ses conseils sages et précieux, son soutien sans faille. Merci Mehdi. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame SECK, concernant la question du Premier Adjoint, on va peut-être procéder par ordre, pour l'instant on va déjà voter le nombre d'adjoints, parce que je vous rappelle qu'on n'a pas encore voté sur la délibération n° 2 mais je vois que vous anticipez sur les prochaines délibérations.

Donc il est proposé au Conseil Municipal la création de 12 postes d'adjoints. J'aurai d'ailleurs l'occasion de m'exprimer tout à l'heure aussi sur ce qui a motivé, puisque bien sûr je répondrai à votre interpellation, la création de 12 postes d'adjoints au lieu de 13, comme effectivement la loi peut nous le permettre. Donc je vais mettre aux voix cette délibération. Tout d'abord qui s'abstient ?
Qui est contre ?

MME LUNDY : Excusez-moi. Nous ne prendrons pas part au vote comme nous l'avons fait sur l'élection du Maire. Ça ne concerne que la majorité.

M. RAHOUI : C'est la même chose pour notre Groupe.

MME BEUIL : La même chose pour nous.

M. LE MAIRE: Donc 10 élus qui ne prennent pas part au vote et Monsieur ENJOLRAS ? Vous votez contre. Et les autres sont pour. Merci.
La délibération est adoptée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0090

Elections des adjoints au maire

M. Franck PIA, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, la démission de Caroline Cayeux de son mandat de maire entraîne celle des adjoints au maire.

Ainsi, sous la présidence du maire élu, il est procédé à l'élection des adjoints conformément à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales : « les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. ».

« Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes, pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le conseil municipal procède à la désignation de deux assesseurs.

Madame Roxane LUNDY et Madame Hatice KILINC-SIGINIR sont désignées assesseurs.

DÉROULEMENT DU VOTE :

Liste déposée :

LISTE BEAUVAIS C'EST VOUS conduite par Monsieur Lionel CHISS

.....

DEPOUILLEMENT

Résultats :

Nombre de votants : 41

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 4

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

La liste BEAUVAIS C'EST VOUS ayant obtenu la majorité absolue, les candidats de cette liste sont élus adjoints au maire de la ville de Beauvais.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur liste.

PREMIER ADJOINT	: Lionel CHISS
DEUXIÈME ADJOINT	: Sandra PLOMION
TROISIÈME ADJOINT	: Yannick MATURA
QUATRIÈME ADJOINT	: Isabelle SOULA
CINQUIÈME ADJOINT	: Mohrad LAGHRARI
SIXIÈME ADJOINT	: Anne-Françoise LEBRETON
SEPTIÈME ADJOINT	: Charles LOCQUET
HUITIÈME ADJOINT	: Corinne FOURCIN
NEUVIÈME ADJOINT	: Philippe VIBERT
DIXIÈME ADJOINT	: Jacqueline MÉNOUBÉ
ONZIÈME ADJOINT	: Mamadou LY
DOUZIÈME ADJOINT	: Hatice KILINC-SIGINIR

3 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. LE MAIRE : Pour la délibération n° 3. Je ne vais pas vous lire la délibération. Je vais simplement procéder à un appel à candidature.

Pour l'appel à candidature, je déclare une liste Beauvais C'est Vous, avec comme tête de liste Lionel CHISS.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

MME MARAIS-BEUIL : Vous Monsieur le Maire, vous quand vous étiez adjoint avez porté une délibération il y a quelques mois en faisant signer à Beauvais une charte sur l'égalité femme-homme. Je sais combien vous y êtes attaché, vous savez combien nous y sommes tous attachés. Aujourd'hui, nous avons un Maire et il me paraît tout à fait logique que nous ayons une Première Adjointe, une femme, afin de mettre à égalité les femmes et les hommes dans ce Conseil Municipal. Si vous présentez un Premier Adjoint homme, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Puisque nous y sommes, je vais en effet m'expliquer sur le choix de vous proposer de prendre comme Premier Adjoint Lionel CHISS. D'abord, j'estime que c'est en effet une prérogative du Maire qui propose au Conseil, puisque c'est le Conseil Municipal tout de même qui est souverain, et ce qui m'a effectivement décidé, alors bien sûr que nous avons des adjointes parfaitement compétentes, et je voudrais d'ailleurs les saluer toutes ici présentes ainsi que l'ensemble des conseillères qui nous éclairent sur les décisions qui sont à prendre, Lionel CHISS est adjoint aux finances. Il a donc une vue d'ensemble sur l'ensemble des dossiers municipaux. D'ailleurs, il ne vous a pas échappé que dans de nombreux Conseils Municipaux, dans les conférences de presse aussi que nous donnons par rapport aux délibérations du Conseil, qui souvent portent sur des données financières, on a besoin de l'adjoint aux finances. C'est la raison qui m'a motivé à prendre Lionel à mes côtés, pour assurer le suivi des dossiers du budget car c'est important que le Maire ait vraiment toutes les données financières, surtout dans le contexte actuel qui est le nôtre. Lionel sera tête de liste de cette liste de 12 adjoints. Pour être plus précis, voici les noms des adjoints concernés : Monsieur Lionel CHISS, Madame Sandra PLOMION qui sera deuxième adjointe, Monsieur Yannick MATURA, Madame Isabelle SOULA, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Anne-Françoise LEBRETON, Monsieur Charles LOCQUET, Madame Corinne FOURCIN, Monsieur Philippe VIBERT, Madame Jacqueline MENOUBE, Monsieur Mamadou LY et Madame Hatice KILINC SIGINIR. Pas de changement sur ce que vous aviez pu voter lors des précédentes élections.

MME LUNDY : Je voudrais simplement dire qu'en effet nos institutions sont remplies de femmes extrêmement compétentes à qui on explique qu'un homme fera un meilleur travail au moment des promotions. Donc en effet, nous trouvons extrêmement regrettable que nous n'ayons pas une Première Adjointe puisque vous êtes maintenant notre Maire et que nous avons la chance d'avoir une Maire avec un Premier Adjoint, donc un duo paritaire. Donc c'est extrêmement regrettable et j'entends mal votre argument, qui consiste à dire que le Premier Adjoint devrait naturellement être celui qui s'occupe des finances, puisque vous n'aviez pas ce portefeuille d'actions dans votre délégation.

MME LUNDY (suite) : En revanche, vous aviez la délégation à l'égalité femme-homme et vous aviez pris l'engagement à plusieurs reprises devant nous de tout faire pour faire en sorte de briser ce plafond de verre, c'est vraiment regrettable.

M. LE MAIRE : Ça veut dire que la question de la parité pour moi est respectée, puisque précisément, j'ai un exécutif de 12 adjoints, et c'est pour cette raison d'ailleurs que j'ai souhaité rester à 12 adjoints pour respecter cette égalité homme-femme, parce qu'à 13 adjoints vous auriez eu un homme supplémentaire. Et c'est la raison pour laquelle effectivement nous avons dû procéder à la baisse des indemnités, parce qu'en effet à partir du moment où on est à 12 adjoints l'enveloppe est moindre. Et c'est la raison qui fait que les indemnités ont dû diminuer.

MME LUNDY : Simplement pour rappeler que justement, trop souvent, c'est quand on arrive tout en haut de la pyramide que disparaissent les femmes, et donc ce n'est pas seulement respecter la parité au niveau des 12 postes d'adjoints, c'est aussi faire en sorte que nous puissions, au plus haut niveau dans notre institution, reconnaître les compétences de femmes engagées pour notre territoire.

Pour cette raison, vous l'entendrez, nous continuerons à estimer cette décision malheureuse.

M. LE MAIRE : J'ai toujours soutenu les femmes, la preuve en est, Caroline à côté de moi et puis Nadège LEFEBVRE au Conseil Départemental. Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Il n'y a pas d'autres listes.

Je propose pour la constitution d'un bureau de vote deux assesseurs, Roxane LUNDY et Hatice KILINC.

Je vous précise mes chers collègues de la majorité, que vous ne mettez pas un nom, vous mettez-là cette fois-ci Beauvais C'est Vous. Parce qu'il y a eu, quelques erreurs tout à l'heure. Mais bon, ce n'est pas grave. Le résultat c'est le principal.

Déroulement du vote

Je vous remercie. Nous allons procéder maintenant au dépouillement.

Dépouillement

Résultat du vote

MME KILINC : La liste Beauvais C'est Vous a obtenu 34 voix.

Nombre de votants : 41

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 4

La majorité absolue est à 18.

Donc la liste Beauvais C'est Vous a obtenu la majorité absolue.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues bravo à tous. Je voudrais peut-être, avant de clore sur la délibération 3, vous rappeler aussi les intitulés des délégations de chacun. Alors pour vous dire que j'ai souhaité reprendre l'ensemble des missions accordées aux adjoints avec quelques petits ajustements.

Lionel CHISS, les Finances, les Ressources Publiques.

Sandra PLOMION, 2^{ème} adjointe, en charge la Sécurité et la Prévention.

Monsieur Yannick MATURA, 3^{ème} adjoint en charge du Défi Climatique et de la Transition Energétique.

Madame Isabelle SOULA, 4^{ème} Adjointe en charge de la Solidarité et de la Santé.

Monsieur Mohrad LAGHRARI, 5^{ème} adjoint en charge de la démocratie participative et de la requalification du site de l'AFPA.

Madame Anne-Françoise LEBRETON, 6^{ème} adjointe en charge de l'action éducative.

Monsieur Charles LOCQUET, 7^{ème} adjoint en charge du Plan d'Action Cœur de Ville.

Madame Corinne FOURCIN, 8^{ème} adjointe en charge de la politique culturelle et événementielle.

Monsieur Philippe VIBERT, 9^{ème} adjoint en charge du sport, de la jeunesse et des loisirs.

Madame Jacqueline MENOUBE, 10^{ème} adjointe en charge de la famille et Politique intergénérationnelle.

Monsieur Mamadou LY, 11^{ème} adjoint en charge de la vie urbaine et de la proximité.

Madame Hatice KILINC SIGINIR, 12^{ème} adjointe en charge des relations citoyennes et de la vie associative.

Dès demain, comme je l'ai déjà annoncé, les délégations seront signées pour chacun des adjoints ainsi que pour les 15 conseillers municipaux délégués, qui seront en soutien de l'action du Maire ou des adjoints.

M. MATURA : Je voulais préciser que pour le premier vote pour Franck PIA avec mes deux collègues on s'est trompé, on est au moins trois à s'être trompés et à avoir écrit Beauvais C'est Vous et non Franck PIA. Je voulais préciser que l'on était bien d'accord pour Franck PIA mais on avait mal compris la consigne au départ.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0091

Conseil municipal - fonctionnement - délégation donnée au maire et au premier adjoint

M. Franck PIA, Maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé de confier au Maire, pour la durée du présent mandat et en cas d'empêchement, au premier adjoint, les délégations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer, dans les limites d'un montant de 3000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 2,5 millions d'euros hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) ;

15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 10.000 €.

16° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

17° Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

20° Exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

21° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,

22° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement ;

25° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

26° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Cette délégation pourra être réajustée lors de prochaines séances du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

4 – CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT – DELEGATION DONNEE AU MAIRE ET AU PREMIER ADJOINT

M. LE MAIRE : Le 4^{ème} rapport, concerne les délégations qui sont données au Maire et au Premier Adjoint il y a 26 points, vous avez dû et vous avez pu en prendre connaissance, sachant que c'est la même délibération que nous avons votée au 26 mai 2020. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0126

Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux

M. Franck PIA, Maire

L'article L 2123-20-1 1er alinéa dispose « lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les 3 mois suivant son installation ».

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- le décret n° **2019-1546 du 30 décembre 2019** authentifiant les chiffres de la population à compter du 1er janvier 2020 ;
- le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Les articles L 2123-23 et L 2123-24 fixent les barèmes applicables aux indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Cette indemnité peut être majorée comme suit :

- communes chefs-lieux de département + 25% (Art. L2123-22 alinéa 1er et Art. R 2123-23) ;
- les indemnités sont calculées par référence à celles applicables aux villes de plus de 100 000 habitants dans la mesure où la ville de Beauvais a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents (Art. L 2123-22 alinéa 5 et Art. R 2123-23).

L'article L 2123-4-1 du code général des collectivités territoriales fixe les indemnités des conseillers municipaux comme suit :

- conseillers municipaux sans délégation : au maximum 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP) ;
- conseillers municipaux avec délégation : au maximum 44 % de l'IBTFP.

Au vu de ces dispositions, il est proposé au conseil municipal de fixer les indemnités des élus comme suit, avec effet au 9 septembre 2022 :

IB 1027 au 1^{er} juillet 2022= 4025,53 €

Calcul de l'enveloppe globale maximale :

Indemnité maxi du Maire = 110% IB 1027 = 4428,083€

Indemnité maxi adjoints =44% IB 1027= 1771,23 X 12 = 21254,76€

Total = 25682,84€

Proposition de répartition de l'enveloppe globale avant majoration maire et adjoints :

Maire = 2850 € = 70,798% IB 1027

Adjoints = 955€ = 23,72% IB 1027 X 12 = 11.460 €

Conseillers délégués = 460€ = 11,427% IB 1027 X 16 = 7.360€

Conseillers sans délégation = 241,53 = 6% IB 1027 X 16 = 3.864,48 €

Total : 25.534,48 €

Calcul des majorations légales :

Maire = 2850 € = 70,798% IB 1027

DSU= 145% X 70,798%

----- = 93,32% IB 1027 = 3.756,62€

110%

+

Chef lieu

de département = 70,798% X 25%

----- = 17,70% = 712,51€

100%

= 4469,13€

Adjoints = 955 € = 23,72% IB 1027

DSU = 66% x 23,72%

----- = 35,58% IB 1027 = 1.432,28€

44%

+

Chef lieu

de département = 23.72% X 25%

----- = 5,93% = 238,71€

100%

= 1.670,99€

Attribution des indemnités :

Maire : 4.469,13 €

Adjoints : 1.670,99 €

Conseillers délégués : 460 €

Conseillers sans délégation : 241,53 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 34

Votes contre : 6

Abstention : 5

5 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. LE MAIRE : La délibération n°5 concerne les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Là aussi je ne vais pas revenir dans le détail. Vous avez pris connaissance, de ce rapport. Je ne sais pas si vous avez encore des questions bien que le sujet ait été très largement abordé ce soir.

Qui s'abstient ? 5 abstentions.

Qui est contre ? 6 contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0095

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

M. Franck PIA, Maire

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant, et est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein.

Ainsi, à la suite des nouvelles élections du maire, il convient de remplacer monsieur Franck PIA, suppléant au sein de la commission d'appel d'offres.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Ali SAHNOUN a été désigné en qualité de membre suppléant à la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

6 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. LE MAIRE: La dernière délibération concerne la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il se trouve que conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant ; elle est composée de 5 membres titulaires, de 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein. Ainsi, à la suite des nouvelles élections du Maire, il convient de me remplacer puisque j'étais suppléant au sein de cette Commission d'Appel d'Offres. Je propose donc de procéder, pour les autres conseillers ça ne change pas, et il est important qu'on délibère tout de suite sur cette délibération parce que je crois que nous avons une Commission d'Appel d'Offres très rapidement donc il ne faut pas bloquer l'action Municipale et je vous propose donc que le membre suppléant que nous devons désigner soit Ali SAHNOUN.

Pas d'opposition, le rapport est adopté à l'unanimité.

Eh bien c'est fini. Vous êtes libérés mes chers collègues. Merci encore à vous tous de votre participation. Merci au public aussi qui est venu fort nombreux.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30